

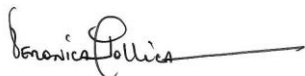
Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté la résolution approuvant le projet particulier suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPVL-2024-16 visant à autoriser au 190, rue De Gentilly Est (lot 3 075 084), la construction d'un bâtiment abritant le pavillon de la santé et de l'innovation (district d'Antoinette-Robidoux)	12 mars 2024 27 mars 2024

2. Une copie de ce projet particulier peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec.
Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 27 mars 2024.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil